

Décision

Générale

colonial

Décision n° 77-452-1934 Divers

n° 77-452-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 juillet 1934

Numéro JO

n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro

31 juillet 1934

TEXTE INTÉGRAL

Les travaux entrepris à l'Ecole des tapis par le Service des travaux publics ont été momentanément suspendus, Le Service des travaux publics emploiera tout son personnel disponible au nettoyage et à l'assainissement de la ville européenne et des quartiers indigènes, D'accord avec le commandant de cercle, le chef du service des travaux publics embauchera le nombre de coolies jugés nécessaires pour l'exécution rapide du programmes d'assainissement arrêté sur place par le chargé des affaires courantes, le médecin chef, le commandant de cercle et le chef du service des travaux publics,